



## Aux contribuables de la Municipalité d'Authier AVIS PUBLIC

### Dérogation mineure de zonage du matricule 4901 34 3568 de la Municipalité d'Authier.

**AVIS PUBLIC** est donné, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité d'Authier, que, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 juillet 2021, à 19h00, au Centre communautaire situé au 605, avenue Principale, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant le matricule suivant : **5298 17 7062**.

**664, avenue Principale:                      Lot 4 728967 du cadastre du Québec**

**Objet:**

**Problématique pour la construction d'un garage :**

- Impossible de construire à gauche de la maison car il y a le puit;
- Impossible de construire au nord car il y a la remise et les égouts sont en arrière de cette dernière;
- La majorité du terrain qui ne fut pas recouvert de terre de remblai est marécageux et en pente descendante donc non propice à recevoir un bâtiment.

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Authier. Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité d'Authier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

**Donné à Authier, ce 15 juillet 2021**

**Rachel Barbe**

**Directrice générale et secrétaire-trésorière**